CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Processus intersessions du Comité permanent

Septembre – octobre 2022

**Décision intersessions du Comité permanent prise après**

**la reprise de séance de sa 59e réunion, octobre 2022**

Note du Secrétariat:

Cette décision a été prise par le Comité permanent pendant la période intersessions, en réponse à la recommandation du Sous-groupe sur les finances réuni de manière virtuelle le 27 septembre 2022. Le rapport de cette réunion peut être consulté ici : <https://www.ramsar.org/fr/document/report-of-the-teleconference-of-the-subgroup-on-finance-27-september-2022>.

7 octobre 2022:

**Décision intersessions 01 Post-SC59/2022: Le Comité permanent autorise, à titre exceptionnel, l’utilisation temporaire des fonds de réserve (jusqu’à 470 000 CHF) sous forme de prêt pour compléter le financement volontaire du soutien aux délégués parrainés de la COP14. Après la COP14, le Sous-groupe sur les finances se réunira pour examiner l’état de la collecte de fonds jusqu’au prochain Comité permanent et envisagera, si nécessaire, le remboursement du prêt sur la réserve avec ces fonds, et éventuellement en incluant les fonds excédentaires de base en dernier recours.**